

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

N°005/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation
11/03/2024

Date d’affichage

Nombre de Conseillers
En exercice 11
Présents 07
Votants 09
Dont Pouvoirs 02

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le quinze mars à vingt heures.
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, MORIN Olivier, LASMARTRES Christophe, AUMONT Alexis, CEDEYN Jean-Claude.

Absents excusés : WELKE Delphine, LAVEILLE Olivier.

Absents non excusés : DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick.

Pouvoirs : WELKE Delphine à LEGRIX Davy, LAVEILLE Olivier à LASMARTRES Christophe.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Madame CAPELLE Christiane a été élue secrétaire.

Objet : Affectation du résultat de l’exploitation de l’exercice 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Le Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l’exercice 2023
Statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L’EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDES DES RESTES A REALISER		Chiffre à prendre en compte pour l’affectation de résultat
Inv	178 147,27 €		- 5 011,07 €	- 181 957,06 €	- 151 162,06 €		21 974,14 €
				30 795 ,00 €			
Fonc	59 529,53 €		2 192,34 €				61 721,87 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l’objet de la délibération d’affectation du résultat (le résultat d’investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d’investissement,

Décide d’affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023	61 721,87 €
Affectation obligatoire :	0 €
A la couverture d’autofinancement et/ ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l’excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	61 721,87 €
Total affecté au c/ 1068	0 €
Déficit global cumulé au 31/12/2023	0 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 07

Suffrages exprimés : 9 dont 2 pouvoirs

Abs : 0 Pour : 9 dont 2 pouvoirs Contre : 0

Pour copie conforme
Le Maire
Marie-Françoise LECLERC



Acte rendu exécutoire après :
- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le
Le Maire